

Je dis au ministre qu'il est inadmissible de se retrancher derrière des articles de la Loi sur les banques. Quand elle a été rédigée et soumise au Parlement, la Loi sur les banques n'a jamais été envisagée dans l'optique de l'effondrement d'une grande institution. Elle a été rédigée dans la perspective d'un fonctionnement normal du système bancaire. Elle a été rédigée pour mettre les gens à l'abri d'indiscrétions dans le cadre du fonctionnement normal et courant des banques tel qu'il se présentait depuis une dizaine d'années, depuis 50 ans ou même plus. Nous avons ici une situation différente, qu'il faut aborder en tant que telle, car c'est le premier effondrement d'une banque en 60 ans.

Le problème, c'est que quand la Loi sur les banques a été rédigée, modifiée et reconsidérée, personne n'a songé un seul instant qu'une banque pourrait s'effondrer ou être sur le point de s'effondrer, comme cela risque d'être le cas pour la Norbanque. Personne n'a songé que cette garantie du secret de la Loi sur les banques pourrait un jour s'appliquer au moment de répartir les avoirs, les dépôts ou autres d'une banque entre ceux qui seraient autorisés à les revendiquer.

Pour surmonter cette situation de crise, nous demandons au gouvernement de cesser de tergiverser. Quand nous posons des questions à la Chambre des communes—et aucun autre forum ne saurait prétendre l'emporter sur la Chambre des communes en matière de droit à poser des questions et à obtenir des réponses—nous ne sommes en aucune façon disposés à admettre que la ministre puisse se retrancher derrière l'éventualité d'une quelconque enquête bidon. Si le gouvernement avait commencé par jouer franc jeu en toute honnêteté avec la Chambre des communes, nous aurions évité la crise à laquelle nous sommes maintenant confrontés.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Si le ministre des Finances (M. Wilson) ou la ministre d'État aux Finances nous avaient répondu carrément au lieu de rester dans le flou, je suis convaincu que nous aurions évité la dramatisation de la situation de ces deux institutions à l'échelle nationale aussi bien qu'à la Chambre des communes.

● (2020)

Au nom de mes collègues, j'assure au ministre que nos demandes ne sont pas exagérées. Ce que nous disons en substance, c'est que si l'on demande aux contribuables de notre pays de renflouer des institutions financières ou autres, il appartient au gouvernement de garantir une information complète à ceux qui sont appelés à voter les crédits nécessaires. C'est la clé du message, qu'on donne toutes les informations à ceux à qui l'on demande de voter les crédits.

Je demande à la ministre de m'excuser. J'aimerais pouvoir croire sur parole que le ministre des Finances et elle-même savent ce qu'ils font, mais cela m'est impossible.

Article 31 du Règlement

M. Broadbent: C'est le contraire que vous pouvez croire sur parole.

M. Deans: J'aimerais pouvoir croire sur parole, comme les députés conservateurs de l'arrière-ban, que le gouvernement sait au fond très bien ce qu'il en est et que tout se déroule exactement comme prévu.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Vous êtes bien les seuls au Canada à le croire.

M. Deans: Je serais enchanté de pouvoir dire ici que je fais tellement confiance à ces deux ministres pour prendre toujours les bonnes décisions que je suis prêt à m'en remettre à eux les yeux fermés pour comprendre le problème et lui trouver des solutions. Pour vous parler franchement, monsieur le Président, et bien qu'il m'en coûte de dire une chose pareille, l'actualité des derniers mois m'a convaincu que ce serait trop demander.

Ce que je dis, au nom de mon parti, c'est que cette crise résulte de la négligence du gouvernement, de son incapacité à voir au-delà de l'opinion de quelques conseillers mal avisés. Ce gouvernement demande maintenant au Parlement du Canada de l'aider à trouver des solutions aux problèmes, sans lui fournir les renseignements nécessaires pour prendre des décisions. Nous estimons que c'est inacceptable, car si le gouvernement veut que le Parlement fonctionne convenablement et qu'il s'attaque aux problèmes, il lui faut les renseignements utiles.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ils ont applaudi tous les 12.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Le dimanche 1^{er} septembre, la ministre d'État chargée des Finances (M^{me} McDougall) annonçait que la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque n'étaient plus viables et que des curateurs avaient été nommés, à 19 heures ce jour là, pour prendre en main la gestion des banques. La Banque Commerciale serait liquidée, mais on donnerait à la Norbanque «un délai limité pour chercher à se réorganiser ou à se fusionner avec une autre institution».

La première réaction, c'est de s'interroger sur le bien-fondé des mesures du gouvernement. En liant les deux établissements dans un même communiqué, l'un liquidé immédiatement et l'autre auquel on laisse le temps de se trouver un partenaire, la ministre donnait-elle l'impression de douter que la Norbanque pourrait survivre? En les mettant sur le même plan, elle ou ses adjoints contribuaient-ils à créer un climat qui ferait de la Norbanque un partenaire peu attrayant? Le libellé du communiqué laissait-il entrevoir la possibilité que la Norbanque ferme également?